

Vincent Lambert : Le chagrin et la colère !

De l'Abbé Michel Viot : Prêtre catholique du Diocèse de Blois au service du Diocèse de Paris



Oui, j'ai exclu le mot pitié qui figurait dans un titre de film célèbre, qui traitait de la vie des français pendant l'occupation allemande ! Pourquoi alors cette demi-référence à cette époque ? Parce que, pendant cette période, on estime à 45 000 le nombre de handicapés mentaux mis à mort dans les hôpitaux psychiatriques de France par privation de nourriture et autres manques de soins, suivant les directives de l'occupant qui avait commencé ce sinistre plan chez lui dès 1939 (commémoration de ce crime odieux et précision de ce chiffre, par le président François Hollande le 10 décembre 2016). Et voici quels étaient les ordres

allemands d'avant guerre « Ceux-ci (le Reichsleiter Bouhler et le médecin Brandt) pourront accorder une mort miséricordieuse (Gnadentod) aux malades qui auront été jugés incurables selon une appréciation aussi rigoureuse que possible. » **signé Adolf Hitler**. Ce beau mot de Gnade qui en allemand signifie effectivement miséricorde est aussi employé pour désigner la grâce, et quelle grâce ! Celle que nous obtient Jésus Christ par sa mort sur la croix. Qui peut oser se moquer autant de Dieu que Satan lui-même ? Hitler n'était-il pas un de ses plus zélés serviteurs ?

Les responsables de la mort programmée de Vincent Lambert et tous leurs complices (j'y inclus aussi ceux qui protestent mollement, de façon incompréhensible ou pire que tout, se taisent !) poursuivent l'Aktion T4, et les médecins français complices ne font que succéder à leurs confrères des années 1940-1944, en toute bonne conscience. Car Il est vrai qu'il y eu bien peu de pendus à la chute du IIIème Reich parmi ces médecins, criminels contre l'humanité. Deux ou trois je crois pour plus d'une centaine au moins de personnes incriminées.

Certains purent même continuer leur activité médicale. Que voulez-vous, l'on vivait, malgré les apparences, dans la civilisation des droits de l'homme de 1789. Ses articles 1 et 3, pour faire bref, résumant à eux seuls les fondements du pouvoir totalitaire. Article 1 « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. ». Un mensonge dans la première phrase et l'énonciation d'un crime contre l'humanité dans la seconde (quand on se donne la peine de lire attentivement le Bref Quod aliquantum du Pape Pie VI qui condamne ce texte en 1791, on verra que ce que je dis n'a pas échappé au Magistère). **En effet les hommes ne demeurent pas libres et égaux en droit. S'ils ne restent pas participants de l'utilité commune, c'en est fait de leur égalité et de leur liberté.** Cela peut se comprendre de criminels. Mais l'énoncé est à dessein beaucoup trop vague et va permettre ainsi de « sortir » de l'humanité quiconque ne sera pas utile à la communauté. Qui en sera juge ? Selon l'article 3, la Nation de qui émane le principe de toute souveraineté. Et selon la pensée de Siéyès, dont l'influence continue à s'exercer aujourd'hui, il faut entendre par Nation, ses représentants, uniquement ! Ainsi la Révolution française exclura progressivement de l'humanité tout ce qui s'opposera à ses progrès, à l'utilité commune, et ce, au gré du groupe dominant du moment, capable, par la terreur, de rallier une majorité de représentants de la Nation, donc la Nation elle-même. On commencera par les opposants politiques et religieux ou jugés tels, pour en arriver au génocide vendéen. Et l'on y tuait plus des hommes, des femmes et des enfants, mais des brigands. Ils étaient ainsi tous qualifiés par les textes officiels de la République.

En fait, c'est parce que Vincent Lambert est jugé par notre société de consommation comme inutile à ses semblables, et ce, au nom de la Nation et de la philosophie des Lumières qui l'a enfantée au XVIIIème siècle (voir le réquisitoire du procureur général près la cour de cassation, saisie par madame le ministre de la santé) qu'on va le laisser mourir de soif et de faim, ainsi qu'au au nom des droits de l'homme définis en

1789 et pourtant condamnés par l'Eglise catholique. Et il aura droit à une « mort miséricordieuse » pour finir, grâce à une savante préparation du Docteur Sanchez. **La devise « la liberté ou la mort » prétexte à tous les crimes de la première république, a marqué toutes ses sœurs, jusqu'à la Vème y compris**, de la tâche de sang qui rendit folle la meurtrière Lady Macbeth, qui elle, au moins, n'eut jamais d'illusion sur le pouvoir curatif « des parfums d'Arabie »....

Mais qu'importe la condamnation des prétendus droits de l'homme par l'Eglise catholique, notre État français, qui a présentement la forme d'une république, est laïc. Ses cours de justice ont depuis longtemps ôté l'image du crucifié de leur honorable compagnie. Il avait beau avoir les pieds cloués, cela aurait pu être dangereux pour de nobles séants !

De plus les parents de Vincent Lambert sont qualifiés ici ou là d'intégristes. C'est habile de la part de leurs opposants, mais personnellement, peu m'importe ! Ils sont parents et plaident pour garder leur fils vivant, et je suis prêtre catholique, donc forcément conciliaire et obéissant au Pape. Exerçant le ministère pastoral depuis 1968, j'ai vu de près de nombreux regards d'être humains qui étaient presque morts, ou censés le devenir rapidement. Ils n'étaient pas toujours inexpressifs, si du moins on prenait le temps de les regarder dans les yeux et de leurs parler. Et si expression il y avait, c'était toujours un appel de fraternité. Quand nous nous sentons en équilibre sur le filin de la vie nous avons besoin de soutien pour demeurer ou pour partir. Une présence miséricordieuse est toujours nécessaire.

D'abord comme pasteur protestant puis ensuite comme prêtre, on m'appelait pour assurer une présence religieuse au moment où selon la science des hommes tout devait être fini. Et même si c'est après de longues années, on se souvient toujours de la première personne qu'on a administrée. Surtout quand cette dernière n'est pas morte, comme prévue et que c'est une autre personne, présente à cette triste veillée qui est partie avant elle, deux ans plus tard ! Je n'ai jamais cru que cela était lié à ma personne, bien que ce phénomène se soit reproduit quelques rares fois. Je sais en revanche que ces sursis ont toujours eu une signification, tant pour la personne qui aurait dû quitter ce monde de suite, que pour sa famille. Parmi ces cas, se trouvaient des gens plongés dans différentes formes de comas. La question d'arrêt de soins ne se posait, à l'époque, que pour des personnes âgées, n'étant maintenues en vie que par l'assistance de machines, et avec plus d'insistances si ces mêmes personnes étaient atteintes de maladies qui devaient immanquablement les tuer dans d'atroces souffrances. L'Eglise est contre l'acharnement thérapeutique et recommande la lutte contre la souffrance.

Mais tout ce que je viens de décrire à propos des comas ne concerne pas Vincent Lambert. Tout le monde le sait, tout comme le fait qu'il ne se trouve pas dans un lieu médical approprié à son cas, ce qui ne comporte de ma part aucun jugement de valeur sur la compétence médicale des médecins qui l'entourent. Mais je m'interroge sur leur référents moraux et civilisationnels. Et à ce sujet je ne puis que rappeler l'avertissement de notre Archevêque Mgr Aupetit : choisir entre la civilisation du déchet ou de l'amour (réécouter son intervention du 21 mai 2019 radio Notre Dame).

Personnellement, et très tôt dans ma vie, je me suis toujours souvenu de ce beau passage du prophète Isaïe : « Il ne brisera pas le roseau ployé, il n'éteindra pas la mèche qui s'étirole » (Isaïe 42 v3). Le prophète pense au Serviteur de Dieu qui s'occupera des plus faibles parmi les rescapés de la déportation à Babylone. Jésus en s'attribuant cette mission comme Messie (Matthieu 12 v 15-21), la lègue à ses apôtres, à leurs successeurs et finalement à tous les chrétiens.

C'est l'honneur du Christianisme que d'avoir réintégré la faiblesse dans l'humanité. Saint Jean Paul II, à la fin de sa vie, l'avait hissée jusqu'au trône de Saint Pierre. Car Jésus en avait donné l'exemple suprême comme crucifié mourant, en restant roi jusqu'au dernier instant de sa lente agonie puisque qu'il a ainsi pu donner au bon larron sa promesse d'entrée dans son royaume. Et pourtant, Jésus avait plusieurs fois failli être tué avant ce moment-là, il avait échappé à ceux qui lui voulaient du mal, ce n'était pas son heure ! Il devait encore sauver le bon larron. Et cela, Dieu Seul le savait, tout comme il sait quand doit se terminer la vie de Vincent Lambert. Par son handicap, il est ce roseau ployé, ce lumignon qui fume. Qui sont-ils ceux qui prétendent le détruire ? Que savent-ils de « l'utilité » de sa vie pour lui-même, pour sa famille, pour la

dignité morale de notre société, et de ses conséquences sur le sort des handicapés de toutes sortes, en particulier des personnes âgées subissant de plus en plus la maltraitance ?

Je n'ai pas cité à dessein le v3 d'Isaïe. Je l'ai gardé pour ma conclusion : « A coup sûr, il fera paraître le jugement. ». Oui le Serviteur de l'Éternel, comme Messie est aussi un juge. Il sera sévère pour ceux qui ont usurpé sa place et enveloppé Vincent Lambert d'un linceul, même si celui-ci est recouvert de la toge rouge d'un magistrat !

Nous vivons un changement civilisationnel dont le moteur est culturel. La famille dite traditionnelle - qui est simplement la famille naturelle - diminue massivement en nombre et en influence sociale. Le politique est de plus en plus centré sur la promotion de l'individualisme a-culturel, a-religieux et a-national. L'économie accroît des inégalités devenues stratosphériques et accélère et amplifie le cycle des crises. L'Église est pourfendue ; clercs et laïcs sont atterrés.

Pour Monsieur Vincent Lambert, prions pour qu'il retrouve toutes ses facultés.

Implorons le Seigneur par la prière de Saint Lazare.

Tout est possible à celui qui croit.

Credo, Pater, 3 Ave, Gloria.

UDP

[Trinite1](#)
